

CHRONIQUE

Les arrestations. — Les bruits d'arrestations et de perquisitions qui couraient hier, nous avaient émis comme tous nos confrères. Seulement, comme les renseignements qui nous parvenaient étaient contradictoires et que la matière était en soi fort délicate, nous avons préféré attendre, pour en parler, d'avoir des informations parfaitement sûres et précises. Les voici :

La police a arrêté hier, sous prévention d'affiliation à des sociétés secrètes, les sept personnes suivantes :

Alibert, débitant de boissons, quai de l'Archevêché, 12 ;
Bouvard, instituteur, rue Trois-Maries, 11 ;
Roux, bijoutier, rue Mercière ;
Labbet, rue d'Austerlitz, 8 ;
Coulomb, rue du Gazomètre, 12 ;
Piquet, rue Servient, 101 ;
Langlade, pharmacien, rue Thomassin, 8.
Ces arrestations ont été accompagnées de perquisitions.

Les six premiers inculpés ont été écroués ; M. Langlade a été mis en liberté provisoire. Voici maintenant la raison de ces arrestations. Depuis quelque temps, la police avait acquis la conviction que l'ancien comité de la rue Grôlée (comité de l'Alliance républicaine), fonctionnait toujours ; qu'il avait seulement changé de nom et de local. Il s'était arrangé pour paraître à l'occasion n'être qu'un comité électoral ordinaire, et il tenait ses séances tantôt dans un lieu, tantôt dans l'autre : il avait d'ailleurs, dit-on, conservé son même bureau.

On méditait un coup de filet, mais on attendait d'être assez instruit de toutes les circonstances pour qu'il ne fût pas infructueux. Il se pourrait cependant, mais nous n'insistons pas sur ce point, nos informations ne nous permettent pas assez d'assurance, que des ordres venus de Paris eussent hâté l'exécution. Toujours est-il qu'hier jeudi à 6 heures du matin, tout était prêt. M. le procureur général, M. le procureur de la République, et M. Journe, juge d'instruction, avaient délivré les autorisations nécessaires. Les commissions rogatoires, les mandats d'amener étaient délivrés, et les commissaires de police des divers quartiers de Lyon, convoqués ad hoc paraissent pour procéder aux perquisitions et aux arrestations.

Il n'y avait d'ailleurs rencontré aucun obstacle dans l'accomplissement de leur tâche et à 9 heures 1/2 tout était fini. On assure que des documents importants sont tombés entre leurs mains. Ils auraient saisi les procès-verbaux du comité ; des pièces établissant son organisation et ses ressources.

De ces pièces résulterait que l'association était sectionnée en une foule de petits groupes ; une vingtaine par arrondissement environ avec des ramifications dans la campagne. Les 100 à 120 groupes communiquaient avec le comité central par l'intermédiaire du comité d'arrondissement composé de leurs délégués.

En une journée, grâce à cette organisation, le comité central pouvait transmettre son mot d'ordre à chacun individuellement de ses adhérents. Le comité d'arrondissement prévenait les groupes et les groupes les individus.

Ce matin, de nouvelles perquisitions ont été faites. Elles n'ont pas amené d'arrestation, parce que ceux qu'on recherchait, en vertu sans doute d'indications précises dans les pièces saisies la veille, avaient pris la fuite. Mais on a fait une nouvelle récolte de documents : listes, procès-verbaux. On a saisi entre autres l'insigne des membres du comité d'arrondissement. C'est une espèce de rosette ou cocarde rouge sur laquelle sont figurés le numéro de l'arrondissement et le numéro du personnage porteur de l'insigne.

La commission départementale du Rhône se réunira à l'hôtel-de-ville mardi 30 avril courant, à une heure et demie.

Le Salut public citait hier un article de la Patrie sur ou plutôt contre la nomination de M. Barodet par le gouvernement, article qui se terminait ainsi :

On nous objectera, il est vrai, que Lyon a la municipalité que ses électeurs méritent. Sur ce point, on a raison. Mais la majorité conservatrice s'abstient ; elle a abdiqué devant l'ex-Commune, devant la continuation du 9 septembre et du comité de salut public. L'Internationale régit à Lyon, et M. Thiers lui-même est réduit à investir de fonctions officielles les clients de cette association.

Une situation aussi clairement caractérisée n'exige pas de plus longs commentaires. Elle est anormale, dangereuse, inacceptable. Combien durera-t-elle ?

Elle durera, répondrons-nous, aussi longtemps que durera cette abstention de la majorité dont vous parlez. Tant que les classes élevées et moyennes à Lyon persisteront à s'enfermer, les uns dans une haine impuissante du régime, les autres dans leur égoïsme paresseux, la situation sera ce qu'elle est et le gouvernement ne pourra faire que ce qu'il a fait.

On se rappelle peut-être que le numéro de la Comédie politique du 7 avril fut saisi sur la plainte de M. Braconnier, directeur des prisons du Rhône. C'est au sujet de ce numéro que M. Ponet, le rédacteur en chef, était traduit hier en police correctionnelle sous la prévention de diffamation et injure publiques.

A l'appel de son nom, l'accusé se présente et M. le président le dispense tout d'abord d'indiquer son état civil, la personnalité de M. Ponet étant suffisamment connue du tribunal correctionnel.

M. Ponet donne lecture d'une lettre, dans laquelle il déclare se présenter à la justice par déférence, mais ne pas vouloir se défendre. Il préfère attendre le 23 mai, jour auquel est fixé le procès que M. Andrieux lui a intenté personnellement devant la cour d'assises.

M. Guay, substitut du procureur de la République, s'attache surtout à démontrer qu'au point de vue légal, tout a été parfaitement régulier dans la saisie et la poursuite qui ont suivi la plainte de M. Braconnier.

En fait, M. Braconnier est clairement désigné dans l'article du 7 avril, bien qu'il ne soit pas nommé.

La diffamation est évidente ; elle ne porte point sur des faits relatifs aux fonctions de M. le directeur des prisons.

En conséquence, le tribunal fera au prévenu application de l'article 18 de la loi du 17 mai 1819 ; il validera la saisie et ordonnera la destruction des numéros saisis, conformément à l'article 26 de la loi du 26 mai 1819.

M. Margue, avocat du barreau de Mâcon, se présente pour M. Braconnier, partie civile, qui demande l'insertion du jugement dans tous les journaux de Lyon et 3,000 fr. de dommages-intérêts. Il montre la mauvaise foi avec laquelle M. Ponet a dénaturé un fait vrai en lui-même.

En 1819, M. Braconnier a été accusé d'avoir provoqué la révolte de la compagnie de chasseurs à laquelle il appartenait. C'était le moment où le prince Louis-Napoléon préparait l'armée au triste rôle qu'elle devait jouer dans le coup d'Etat. Certains résis-

taient aux obsessions du conspirateur ; M. Braconnier était de ceux-là ; il avait 22 ans, il se laissa emporter par l'ardeur de ses convictions républicaines.

Il a été condamné à mort par le conseil de guerre de Lille ; cette peine a été commuée en celle de 5 ans de fer.

Assurément les faits qui ont amené la condamnation de M. Braconnier ne peuvent être justifiés ; mais ils ne l'ont pas dégradé au point d'en faire un forçat libéré, ou de ces êtres desquels on s'éloigne avec mépris et horreur.

Or, qu'a fait M. Ponet ! il a publié la condamnation, sans rien dire de ses causes, et il appelle le condamné, ancien pensionnaire du bagne. C'est travestir la vérité, c'est commettre une diffamation odieuse, qui atteint non seulement M. Braconnier, mais toute sa famille. Quant aux motifs qui ont déterminé les attaques de M. Ponet, ils aggravent encore sa culpabilité.

Tel est le résumé de cette plaidoirie très-chaleureuse, mais toujours très-convenable ; le tribunal renvoie l'affaire à mardi prochain pour la prononciation du jugement.

On a arrêté au camp de Sathonay deux honnêtes commerçants, un homme et une femme, qui faisaient métier de vendre aux gargaristes, et surtout aux cantiniers, de la viande de cheval non visitée.

Ils doivent avoir, pense-t-on, quelque part un abattoir clandestin. Il est à souhaiter que la police le découvre ; car, si la viande de cheval n'a rien en soi de malsain, au moins faut-il que la bonne qualité en soit contrôlée avant la mise en vente. Sans compter qu'il ne doit jamais être permis de la vendre que pour ce qu'elle est réellement.

Qu'à sensibilité va-t-elle se nicher ? V... fraudeur enragé, garçon brasseur de son métier, a battu les employés de l'octroi. Mis en jugement pour ce fait, il donne comme excuse que les employés avaient eux-mêmes battu son cheval. « J'aurais mieux aimé, dit-il, être battu moi-même ? »

Serait-ce vrai, ce que dit le Journal de Paris ? C'est par les journaux parisiens que le sultan a su qu'il devait faire un voyage en France.

C'est par les journaux parisiens que le sultan a su qu'il devait faire un voyage en France.

C'est par les journaux parisiens que le sultan a su qu'il devait faire un voyage en France.

C'est par les journaux parisiens que le sultan a su qu'il devait faire un voyage en France.

C'est par les journaux parisiens que le sultan a su qu'il devait faire un voyage en France.

C'est par les journaux parisiens que le sultan a su qu'il devait faire un voyage en France.

C'est par les journaux parisiens que le sultan a su qu'il devait faire un voyage en France.

C'est par les journaux parisiens que le sultan a su qu'il devait faire un voyage en France.

C'est par les journaux parisiens que le sultan a su qu'il devait faire un voyage en France.

C'est par les journaux parisiens que le sultan a su qu'il devait faire un voyage en France.

C'est par les journaux parisiens que le sultan a su qu'il devait faire un voyage en France.

C'est par les journaux parisiens que le sultan a su qu'il devait faire un voyage en France.

C'est par les journaux parisiens que le sultan a su qu'il devait faire un voyage en France.

C'est par les journaux parisiens que le sultan a su qu'il devait faire un voyage en France.

C'est par les journaux parisiens que le sultan a su qu'il devait faire un voyage en France.

C'est par les journaux parisiens que le sultan a su qu'il devait faire un voyage en France.

C'est par les journaux parisiens que le sultan a su qu'il devait faire un voyage en France.

C'est par les journaux parisiens que le sultan a su qu'il devait faire un voyage en France.

La plupart de nos lecteurs les connaissent, et nous ne voudrions pas, en racontant une pièce dont le mérite consiste surtout dans l'imprévu, gêner d'autant le plaisir de ceux qui ne l'auraient pas encore vue.

Le retard qui est intervenu dans l'ouverture de l'exposition universelle ne s'étend pas sur l'exposition d'horticulture qui lui est annexée. On a pensé que les fleurs ne pouvaient attendre.

L'administration de l'exposition prévient donc les horticulteurs que, pour eux et les visiteurs, l'exposition sera ouverte le 1^{er} mai. A défaut d'autres arbres assez nombreux et assez confortables, elle leur livrera gratuitement une belle salle close où le public pourra admirer leurs produits.

Que les horticulteurs s'empressent de les envoyer dans les délais fixés. Ils peuvent encore faire leur déclaration d'exposant.

Le tirage de la loterie pour les pauvres se courra par la société de Saint-Vincent-de-Paul, qui était fixé au 25 avril, est renvoyé au dimanche 12 mai.

Il aura lieu rue du Plat, n° 11, à onze heures du matin.

A partir du 1^{er} mai, les musiques militaires se feront entendre sur les places publiques, de 6 à 7 heures du soir, savoir :

1^{re} Place Bellecour, tous les jours ;
2^e Place Morand, tous les dimanches ;
3^e Place Perrache, tous les dimanches ;
4^e Jardin-des-Plantes, les dimanches 5 et 19 mai.

5^e Jardin des Chartreux, les dimanches 12 et 26 mai.

Le soleil s'est décidé enfin à nous revenir ; il rit avec grâce sur nos quais et nos places. L'influence de la lune rousse tire d'ailleurs à sa fin, et en somme, elle ne s'est pas montrée trop inclemente. Il faut espérer que nous aurons cette fois le printemps pour tout de bon.

Tous les ans a lieu à Paris une réunion des colonels et lieutenants-colonels en activité de service. C'est le 15 mai qu'elle se tiendra cette année.

Aix. — Un déplorable accident vient d'avoir lieu dans les chantiers de la compagnie hydraulique du Rhône, à Bellegarde. Dans la nuit du 19 au 20 avril, vers onze heures du soir, une caisse contenant environ 15 kilogrammes de poudre a fait explosion sans qu'on ait pu en découvrir la cause.

Le nommé Bertini, âgé de 27 ans, mineur, a été tué sur le coup et son cadavre lancé avec force à l'air d'un autre ouvrier. Un chef mineur, le jeune Dallinette âgé de 22 ans, a eu les deux jambes fracturées et a été brulé jusqu'à la partie supérieure du corps ; il est mort à quatre heures du matin. Quatre de leurs camarades, comme eux d'origine italienne, ont éprouvé des contusions et des brûlures qui n'ont pas de gravité. Les deux ouvriers victimes de cet accident sont regrettés dans le chantier.

CHRONIQUE MILITAIRE

6^e CORPS. — 8^e DIVISION MILITAIRE
NOMINATIONS ET PROMOTIONS
ÉTAT-MAJOR
Par décret du 31 mars 1872, ont été promus ou réintégré dans le corps d'état-major :

au grade de lieutenant-colonel
M. Grinsard, chef d'escadron à l'état-major de la 1^{re} division du 6^e corps.
au grade de capitaine de 2^e classe
M. Ganniers, lieutenant stagiaire au 3^e régiment de chasseurs.

Par décision ministérielle du 10 avril 1872, ont été nommés chefs d'état-major de la 2^e division du 6^e corps d'armée :

M. Jumeau de Noirterre, chef d'escadron disponible, est nommé à un emploi de son grade, à l'état-major de la 3^e division du 6^e corps d'armée.
M. Ulrich, capitaine de 2^e classe disponible, est nommé à l'état-major de la division de cavalerie du 6^e corps d'armée.

GÉNIE
Par décision ministérielle du 13 avril 1872, passe à la 1^{re} classe de son grade, M. Ganel, lieutenant au 2^e régiment à Lyon.

GENDARMERIE
Par décision du 6 avril 1872, M. Rollin, promu chef d'escadron, passe à Valence (Drôme).

INFANTERIE
Par diverses décisions de la commission nommée en exécution de la loi du 8 août 1871, les officiers des régiments désignés ci-après, dont les noms suivent, ont été maintenus ou confirmés dans leur grade, petit ou grand rang aux dates indiquées, savoir :

Décision du 11 mars 1872.
38^e régiment d'infanterie de ligne.
M. Salvé, capitaine, maintenu à la date du 21 juillet 1871.
M. Mailley, capitaine, maintenu à la date du 16 septembre 1871.

M. Teissier, capitaine, maintenu à la date du 16 septembre 1871.
M. Audouin, lieutenant, maintenu à la date du 21 juillet 1871.
M. de Rakovsky d'Olivra, lieutenant, maintenu à la date du 14 août 1871.

M. Blondel, sous-lieutenant, maintenu à la date du 31 juin 1871.
M. Borely, sous-lieutenant, maintenu à la date du 21 octobre 1870.
M. Bernard, sous-lieutenant, maintenu à la date du 17 octobre 1870.

M. Olivier, sous-lieutenant, maintenu à la date du 11 février 1871.
Décision du 16 mars 1872.
16^e bataillon de chasseurs à pied.
M. Petit, sous-lieutenant (provisoire), confirmé à la date du 2 novembre 1870.

79^e bataillon.
M. Roché, capitaine (provisoire), confirmé à la date du 12 septembre 1870.
M. Gamet de Saint-Germain, capitaine (provisoire), confirmé à la date du 12 novembre 1870.

M. Marchand, lieutenant (provisoire), confirmé à la date du 3 août 1870.
M. Marrot, sous-lieutenant (provisoire), confirmé à la date du 5 octobre 1870.
M. Voiron, sous-lieutenant (provisoire), confirmé à la date du 17 janvier 1871.

M. Lévy, sous-lieutenant (provisoire), confirmé à la date du 28 janvier 1871.
M. Kricher, sous-lieutenant (provisoire), confirmé à la date du 15 janvier 1871.
M. de Bonny, sous-lieutenant (provisoire), confirmé à la date du 15 janvier 1871.

DÉPÊCHES DU SOIR

26 avril. — 3 heures du soir.

Paris, 26 avril.
On croit que le comte d'Arnim arrivera après le vote de la convention postale.

La nouvelle publiée par l'Événement

que M. Fourcudé, maire de Bordeaux, était démissionnaire, n'est pas confirmée.

Aucun avis certain encore n'est arrivé sur l'entrée de don Carlos en Espagne.

Le bruit court que la situation de l'Espagne est grave. Madrid, 25 avril.

Les bandes ayant augmenté dans les provinces de Biscaye et de Navarre, le gouvernement, voulant donner l'unité au commandement des troupes, le maréchal Serrano partira demain pour prendre le commandement supérieur dans les provinces basques, Navarre, Burgos et l'Aragon.

Rosas a été nommé président du Congrès par 168 billets blancs contre 84.

Les vice-présidents, candidats ministériels, ont été élus à une grande majorité.

On dément officiellement le récit des journaux étrangers sur la punition de l'équipage du navire qui a refusé de crier : « Vive le roi ! » Il est inexact qu'il ait refusé de crier, donc la punition n'a pu être infligée. De plus, les lois espagnoles ont aboli la bastonnade.

Zorilla, Moret et d'autres radicaux se sont présentés au roi. Leur démarche est considérée comme un acte d'adhésion contre les carlistes.

DÉPÊCHES DU MATIN

27 avril. — 8 heures du matin.

Paris, 26 avril.

L'Assemblée refuse de prendre en considération la proposition réduisant l'indemnité des députés et le traitement des préfets, ainsi que la proposition d'aliéner les parcs de Saint-Cloud et de Meudon.

Relativement à la proposition tendant à étendre à l'élection des conseils généraux les bénéfices de la loi sur les réunions publiques, on passe à une deuxième délibération.

MM. Fournier et Jaubert ont prévenu dans la matinée le gouvernement de leur intention de l'interpeller concernant le préfet du Cher.

Une lettre de M. Changarnier rectifie ainsi les paroles qu'il a prononcées hier dans le troisième bureau :

« Je vous prie, à-t-il dit, de ne pas me nommer commissaire. Loyale et sincère, il m'est pénible de croire à une perfidie, mais la France a le droit de savoir si elle a été loyalement servie. »

Don Carlos était encore à Genève le 24, mais on croit qu'il est parti la nuit suivante.

La Bourse est meilleure ; nos achats, rente à 55, emprunt 88.07, italien 68.20, consolidés anglais, hausse 1/4.

Paris, le 27 avril.

La commission relative à la publication des dossiers des conseils d'enquête a nommé le général Chanzy président.

On croit généralement qu'elle conclura à la nomination d'une autre commission chargée d'examiner le dossier et d'indiquer les pièces dont la publication serait désirable ou sans inconvénient.

Marseille, 26 avril.

L'arrestation de don Carlos a été opérée ici mercredi à bord d'un paquebot espagnol de Carthagène on le débarquement a été impossible. Il a été reconduit en Suisse par un agent de l'autorité.

Aujourd'hui l'amiral américain visite le palais de la Bourse. Il a reçu les membres de la chambre et du tribunal de commerce, les notabilités.

Le préfet a précédé l'amiral de quelques instants : le vice-président Kambre, lui rappelant la promesse qu'il a faite de considérer Marseille comme sa patrie adoptive, ajoute que les notabilités sont heureuses de le voir parmi elles et font des vœux pour qu'il ne se laisse pas décourager par des difficultés administratives.

Applaudissements prolongés.

Marseille, 26 avril.

Le prince espagnol arrivé par mer et reparti pour la Suisse n'était pas don Carlos, mais don Alphonse revenant d'Afrique avec la princesse ; il était porteur d'un passeport autrichien sous un nom espagnol supposé.

Le départ pour Genève remonte à lundi, le fêste est inconnu. D'après les journaux publiés à Marseille, l'autorité aurait déclaré au prince qu'elle s'opposerait à son embarquement.

Naples, 26 avril.

Le Vésuve entr'ouvert jette des flammes par plusieurs bouches ; les détonations sont entendues jusque dans la ville.

Les laves s'écoulent dans plusieurs directions ; les populations des pays voisins s'enfuient dans une panique immense.

Rome, 26 avril.

A la Chambre, M. Lanza lit une dépêche de Naples du 26 : Environ 200 personnes ont été ensevelies sous les laves. L'éruption augmente ; le danger croît et la population de Torrequevedo fuit.

Le nouveau cratère du Vésuve s'est ouvert dans la matinée auprès de l'observatoire.

Madrid, 25 avril.

Serrano, nommé généralissime, part cette nuit pour la Navarre avec 6,000 hommes.

Berlin, 26 avril.

La Gazette de la Croix dément tout bruit de négociations avec Versailles ; elle ajoute que M. d'Arnim est encore à Berlin, et que M. de Treskow, qui a reçu le commandement d'une division de l'armée d'occupation, n'a aucune mission diplomatique.

M. de Treskow lui-même n'a pas quitté Berlin.

DÉPÊCHES PARTICULIÈRES

De JOURNAL DE LYON

Londres, 25, 5 h. 7 s.

Paris..... Rente autrich. 64
Emprunt 5 0/0 5.50
Rente 3 0/0 54.50
Défense 97.75
Italie 67.50
Turc 53.25
Egypte 53.25
Khedive 53.25
Consol. angl. 82.25

Berlin, 25, 3 h. 8 s.

Paris..... Rente autrich. 64
Emprunt 5 0/0 5.50
Rente 3 0/0 54.50
Défense 97.75
Italie 67.50
Turc 53.25
Egypte 53.25
Khedive 53.25
Consol. angl. 82.25

Amsterdam, 25, 4 h.

Paris..... Rente autrich. 64
Emprunt 5 0/0 5.50
Rente 3 0/0 54.50
Défense 97.75
Italie 67.50
Turc 53.25
Egypte 53.25
Khedive 53.25
Consol. angl. 82.25

Francfort, 25, 3 h. 15.

Paris..... Rente autrich. 64
Emprunt 5 0/0 5.50
Rente 3 0/0 54.50
Défense 97.75
Italie 67.50
Turc 53.25
Egypte 53.25
Khedive 53.25
Consol. angl. 82.25

BOURSE DE PARIS

DU 26 AVRIL

DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE

TERME

(DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE)

Paris, le 26 Avril 1872.

PRÉC.	VALEURS	PREMIER COURS	DERNIER COURS
54 80	3 0/0 Français	54 75	55 ..
87 80	5 0/0 Emprunt	87 82	87 07
91 11	Banque de France	91 11	91 11
67 95	5 0/0 Italien	67 95	68 20
911 ..	Credit foncier	910 ..	912 ..
435 ..	Credit Mobilier	437 ..	435 ..
567 ..	Société Générale	566 ..	568 ..
510 ..	Credit Mobil. Espagnol	507 ..	506 ..
990 ..	Orléans	990 ..	990 ..
875 ..	Nord	875 ..	875 ..
837 ..	Paris à Lyon et Médit	830 ..	835 ..
791 ..	Autrichiens	790 ..	790 ..
458 ..	Nord-Ouest Autriche	458 ..	457 ..
308 ..	Lombards	308 ..	310 ..
92 15	Suez	92 16	210 ..
92 15	Consolidés	93 1/8	93 1/16

LE DRAME DE LA RUE DES ÉCOLES

L'opinion publique est tellement préoccupée par l'affaire Dubourg que nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs les nouveaux détails que nous avons pu recueillir jusqu'à ce moment sur ce drame.

Le meurtrier, qui a été interrogé hier par le juge d'instruction, est âgé d'environ 35 ans ; il est bien de sa personne, porte une forte moustache et a les cheveux bruns.

CHOSSES ET AUTRES

La Bourse de Berlin. — Dans un article consacré à la Bourse de Berlin, la *Revue financière allemande* donne les détails qui suivent :

La Bourse de Berlin est un des édifices les plus imposants de la capitale. La grande salle qui en occupe le centre est entourée de colonnes supportant une galerie réservée aux spectateurs. La salle elle-même est divisée en deux par une colonnade ; l'une des divisions est affectée aux fonds publics, l'autre aux marchandises. Les colonnes sont entourées de petits bancs sur lesquels on lit les noms des principales maisons de la ville. C'est là que trônent les banquiers, et qu'ils attendent les rapports de leurs commis qui circulent dans la salle exécutant les ordres des patrons ou recevant des offres. Le centre de la salle est occupé par deux corbeilles où se tiennent les agents de change.

Ce n'est qu'en 1820 que s'est constituée à Berlin la corporation des négociants, à laquelle appartient la Bourse. Elle est exclue de la corporation des personnes sous tutelle judiciaire ou en faillite et des petits détaillants. Les affaires de la corporation sont dirigées par la commission des anciens (Aeltesten-Collegium) élue pour trois ans, et un comité des finances qui fixe les contributions, émet les emprunts, examine les comptes. Les membres paient 10 th. d'entrée et une finance annuelle de 3 th. En outre toute personne fréquentant la Bourse, même les rédacteurs de journaux, est tenue à une contribution qui varie entre 360 et 12 th. suivant l'importance de ses affaires. La commission des anciens exerce la police dans l'enceinte de la Bourse par l'entremise d'un détachement de la police ; elle a le droit d'éloigner temporairement du temple de Mercure les personnes dont la conduite donne lieu à des plaintes ; c'est elle enfin qui rédige la cote officielle. Les cours des effets admis à la cote sont cotés chaque jour, les changes trois fois par semaine, les mardi, jeudi et samedi, à l'exception de Vienne, Varsovie et Pétersbourg, qui figurent tous les jours sur la cote. Les céréales et les huiles sont cotées une fois par mois le dernier jour ; dans l'intervalle on se contente de noter les maximums et minimums des ventes au comptant.

tant ; il en est de même pour les alcools. Quant aux autres marchandises, elles se cotent le vendredi.

La Bourse est fréquentée régulièrement par 2,500 personnes dont 1,800 pour les fonds publics.

Les boursiers font leurs affaires directement ou par l'entremise d'un agent de change ou d'un banquier. Les agents de change sont divisés en assermentés et non-assermentés. Les premiers sont à la nomination des anciens. Il y en a 58 pour les fonds et les changes, 35 pour les autres affaires. Ils ont qualité d'officiers publics, mais seulement dans la sphère qui leur est assignée. Ils sont tenus de venir chaque jour à la Bourse et d'y rester jusqu'à la clôture.

Toute affaire pour leur compte leur est interdite. Ils ne peuvent non plus agir comme fondés de procuration d'un tiers.

Quant aux courtiers non assermentés, l'exercice de leur profession est entièrement libre.

Un enlèvement. — Un journal de New-York raconte une histoire assez drôle. Il y a quelques jours, dit la feuille américaine, un avocat de notre ville reçoit la visite d'un jeune homme qui vient lui demander conseil, à l'effet de savoir comment, sans enfreindre la loi, il doit s'y prendre pour lever une héritière jeune et riche.

— Je ne connais qu'un moyen, dit l'avocat. Faites monter la jeune fille sur un cheval ; pendant que vous tenez en mains le fouet et les brides, montez vous-même sur le derrière de l'animal, dans les flancs duquel vous enfoncez vos éperons, — et vous pourriez dire alors que vous ne voulez faire qu'une plaisanterie, mais que le cheval vous a emporté tous les deux. De cette façon, vous ne seriez pas condamnable.

Le lendemain matin, notre avocat, à sa grande stupeur, apprendait que sa propre fille avait été enlevée avec le jeune homme en question.

THEATRES

Spectacles du 27 avril.

Grand-Théâtre. — Le Songe d'une Nuit d'été.

opéra comique. — La Cigale et la Fourmi, opérette.

On commencera à 7 heures 1/2.

Théâtre du Gymnase. — La Papillonne, comédie.

Les Folies dramatiques, vaudeville. — Les Conférences de M. Beaubien, scène comique.

Elle a de C'a, la fille à Jean-Pierre, scène comique.

On commencera à 7 heures 1/2.

Bulletin météorologique du 26 Avril

PAR BOULADE, ING.-OPTICIEN

THERMOMÈTRE PRESSION ÉTAT du ciel VENT

minima maxima baromètre du ciel à 7 h. du m

+ 6° + 17° 0,743 beau S-E

Hauteur de la Saône au-dessus de l'écluse. 2.20

Sa température. 1.20

Hauteur du Rhône au-dessus de l'écluse. 1.20

Sa température. 1.20

Quantité d'eau tombée à Lyon du 1er au 15 avril. 0.029

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Lyon, le 26 Avril 1872.

NOMBRE SORTES FRANCE ÉTRANGER POIDS

51 Trames 32 7 3 6 4438

28 Trames 1 2 10 9 2017

38 Grèges 15 8 3 10 2775

7 Diverses 1 1 1 1 1

2 Bobines 1 1 1 1 1

1 Laines 1 1 1 1 1

127 54 5 25 3 6 14 10 9230

BALLOTS PESÉS

2 Organins 2 1 1 1 72

4 Trames 1 1 1 1 1700

3 Grèges 1 1 1 1 1

1 Diverses 1 1 1 1 1

37 4 2 1 1 5 25 1781

Dernier numéro placé des soies et bobines de la 1re au 25 mars. 2937

Dernier numéro des laines placées. 2937

Dernier numéro des ballots pesés. 907

SAINT-ÉTIENNE, 25 Avril 1872.

NOMBRE SORTES FRANCE ÉTRANGER POIDS

23 Organins 7 1 1 1 1893 87

21 Trames 1 1 1 1 1319 94

2 Grèges 1 1 1 1 45 23

1 Diverses 1 1 1 1 1

46 9 6 5 23 1 1 33262 04

BALLOTS PESÉS

3 Organins 1 1 1 1 49 09

12 Trames 1 1 1 1 743 87

3 Grèges 1 1 1 1 409 06

1 Diverses 1 1 1 1 1

21 1 1 2 21 1 1 1202 02

19 Décreusages 2 Grèges

24 Ouvrées 4 Moulinées

AUBERAS, 25 Avril.

8 Organins 745

2 Trames 135

15 Grèges 1440

5 Ballots pesés 187

30 Total 2567

Opérations de décreusage 1

Dernier numéro placé 386

Total du 1er au 25 avril 43956

VALENCE, 24 Avril.

8 Organins 1

3 Trames 202

1 Grèges 48

4 Ballots pesés 250

Opérations de décreusage 1

Dernier numéro placé 85

Total du 1er au 24 mars 5553

AVIGNON, 25 Avril.

8 Organins 185 97

4 Trames 89 91

2 Grèges 1

6 Total 275 88

Annonces légales, judiciaires et Avis divers

Etude de M^e BALLOFFET, avoué à Lyon, rue des Augustins, 13.

D'UNE MAISON

à Lyon, rue Bugeaud, 8, ayant rez-de-chaussée et cinq étages, et d'une maison de campagne, avec jardin et terrasse sur la Saône, à Saint-Rambert-l'Île-Barbe, près Lyon, appartenant à M. Maisson.

La vente aura lieu le samedi dix-huit mai mil huit cent soixante-douze, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, au palais de justice.

MISE A PRIX

Pour la maison de la rue Bugeaud, 20,000 fr.
Pour la campagne, 30,000 fr.
S'adresser, pour plus amples renseignements, à M^e Balloffet, avoué à Lyon, rue des Augustins, 13, ou voir au greffe le cahier des charges.

3014

Suivant contrat reçu par Me

Baud et son collègue, notaires à Lyon, le vingt-cinq avril mil huit cent soixante-douze, monsieur Jean-Baptiste Massot, propriétaire, et madame Pierrette Payaut, sa femme, ont solennellement vendu à madame Françoise Bourchier, rentière demeurant à Lyon, cours de Broches, 10, le fonds de loueur en garnis qu'ils exploitaient à Lyon, quartier de Vaise, rue du Bourbonnais, numéro 2.

En conséquence, les personnes qui auraient des droits à exercer sont invitées à faire leurs réclamations en l'étude de Me Baud, notaire à Lyon, place des Capucins, 1, dans le délai de dix jours, de la présente publication, à peine de déchéance.

3081

VENTE FORCÉE

Le lundi vingt-neuf avril mil huit cent soixante-douze, à onze heures du matin, dans le local où ils se trouvent, rue Montgolfier, 10, à Lyon, vente d'objets saisis tels que : chevaux, camions, charrette, biches, harnais, etc. 3070

Etude de M^e Jules ALEX, huissier, rue Childebert, numéro 4, à Lyon.

VENTES FORCÉES

Le samedi vingt-sept avril mil huit cent soixante-douze, à dix heures du matin, sur la place des Capucins, à Lyon, il sera vendu aux enchères et au comptant : banque, comptoir, tables, glaces, commodes, rayonnages, placards, commode et marchandises composant un fonds de mercerie et bonneterie. — Le tout saisi.

Même étude.

Le mardi trente avril mil huit cent soixante-douze, à dix heures du matin, chemin du Pont-d'Alai, numéro 37, il sera vendu aux enchères et au comptant : banque, balances, horloge, glaces, thermomètre, tables, chaises, commodes, garde-robots, batterie de cuisine, deux cents fagots de bois, un four à cuire le pain et ses accessoires, etc. — Le tout saisi.

Même étude.

Le dimanche vingt-huit avril mil huit cent soixante-douze, à onze heures du matin, sur la place qui se trouve au devant de l'église de Villeurbanne, il sera vendu aux enchères et au comptant : tables, bancs, chaises, armoire, horloge, fourneau, bureau, batterie de cuisine, deux pièces vin rouge, etc. — Le tout saisi.

3078

de la dame MARY, qui était fabricante de couvertures à Lyon, rue Grenette, 16.

Faillite

Convocation pour reddition des comptes du syndic de l'union.

Messieurs les créanciers composant l'union de ladite faillite dont les créances ont été vérifiées, admises et affirmées, sont invités à se rendre, le mardi quatorze mai mil huit cent soixante-douze, à une heure du soir, dans la salle des audiences du tribunal de commerce, sis palais du Commerce, place de la Bourse, pour, en conformité de l'article 537 du code de commerce, recevoir les comptes de gestion du syndic définitif, les vérifier, les débattre, les clore, les arrêter et lui donner décharge de ses fonctions.

Lyon, le vingt-quatre avril mil huit cent soixante-douze.

Le juge-commissaire, C. VILLARD.

3077

UN jeune homme de la Suisse

française ayant fait un bon apprentissage dans une maison de commerce (épicerie, droguerie) désirerait se placer dans le courant de mai comme commis. Excellentes références. — S'adresser les offres affranchies sous les initiales T. A. 495 à l'office de publicité de Haasenstein et Vogler à Bâle.

3083

Le Païf de Saône-et-Loire prévient le public que, le VENDREDI 10 MAI 1872, à 2 heures après midi, en conseil de préfecture, et dans les formes voulues par l'ordonnance royale du 10 mai 1829, il sera procédé à l'adjudication des travaux restant à exécuter pour la construction de maçonneries du barrage mobile éclusé de Gigny.

DESIGNATION MONTANT SOMME DÉPENSE CAUTIONNEMENT

des des des des des

TRAVAUX. TRAVAUX. VALOIR. TOTALE. MENT.

Construction de la partie fixe du barrage mobile éclusé de Gigny.

482.271 07 117.728 93 600.000 16.000

3945

EXPOSITION UNIVERSELLE DE LYON

VITRINES

Verres à vitres du Nord grandes dimensions.

Vente et location.

S'adresser à l'agence des travaux de peinture et de vitrerie à l'Exposition ou à M. GUITTA FILS, marchand de verres, rue de Savoie, 5, fournisseur de l'Exposition universelle de Lyon. 3080

COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE

SERVICES RÉGULIERS

Bateaux à vapeur pour l'Algérie

Transport de Dépêches

Services directs de Marseille à

Alger, tous les jeudis et samedis.

Stora et Boxe, tous les vendredis ;

Oran, tous les mercredis et samedis ;

MOSTAGANEM, ARZEW, ORAN, NEMOURS, GIBRALTAR et TANGER, toutes les deux semaines, le samedi.

Bureaux : A Lyon, quai de Retz, 12, maison du Collège.

A Marseille, rue Canabière, 54.

A Cette, quai de Bosc, 13. 420

A VENDRE

Propriété de produit et d'agrément

Provenant de la famille Lamartine, située dans la Maconnais, à 15 kilomètres de Mâcon et à 6 kilomètres de la gare de Fleuryville, S'adresser pour tous renseignements à M^e SPAY, notaire à Mâcon. 3031

FABRIQUE PARFUMERIE SANITAIRE RUE LEPEL, 11

Produits nouveaux à la PARAFFINE. BREV. S. G. D. G.

SAVONS — COLD-CREAM — POMADES — FARDS — EXTRAITS

Eau et Lait Phosphorés, pour la beauté de la peau.

Dépôt 37 RUE DE LYON A LA POUPÉE MODÈLE 37 RUE DE LYON

3083

AVIS AUX FAMILLES

Leçons de langue italienne. — Théorie et pratique. — Leçons de diction pour le chant en langue italienne. — S'adresser au bureau du journal.

MIRABEAU ET LA CONSTITUANTE

par Hermine REYNAL

professeur à la Faculté des lettres d'Alger

1 VOL. IN-8°

DIDIER, libraire, 55, quai des Augustins. — PARIS.

STOCK DE PAPIER

A VENDRE

S'adresser au bureau du journal, rue de l'Hôtel-de-Ville, 41.

Le sort de la spéculation à la hausse sur les

fonds français paraît assés et tous les acheteurs sans argent semblent devoir être condamnés à s'exécuter ou à être exécutés. Tout devra être liquidé avant qu'un mouvement de reprise puisse être tenté.

Le 3 0/0 ne valait plus aujourd'hui que 54.75 à 54.70. L'emprunt 5 0/0 coté d'abord 87.85 est tombé en clôture à 87.70.

Le 5 0/0 Italien reste avec peu d'affaire de 68 à 67.95.

L'action du Lyon se tient mal de 87.50 à 87.75, nous ne comprenons pas pourquoi elle baisserait maintenant. L'action des chemins autrichiens est lourde à 836.25.

Les recettes continuent d'être mauvaises sur le réseau de cette compagnie et celles de la dernière semaine présentent encore une forte diminution (84 mille florins) quoique celles de la semaine correspondante de 1871 ne fussent pas des plus grosses.

L'action lombarde est offerte de 438.12 1/2 à 457.50.

Pour la première fois, l'action nouvelle du Crédit lyonnais a été traitée aujourd'hui par notre parquet au comptant et à terme.

On l'offrait à 582.50 et à 581.25. On n'a pu échanger qu'un petit nombre d'actions. On a coté des primes dont 10 au 15 mai à 587.50.

Très-peu d'affaires au comptant.

L'action des aciéries Petit Gaudet est demandée à 300 et 301.25.

OR, CHANGE, VALEURS EN BANQUE.

Or, 1 0/0 offert.

Londres, 25.28, 25.33.

Lombardes anciennes, 254, 254.50.

— nouvelles, 250.50.

Autrichiennes anciennes, 296.

— nouvelles, 288.

Sardes 1863, 190, 199.50.

5 0/0 autrichien Silber, 1.61.

GERVAIS.

BOURSE DE PARIS — Jeudi 25 Avril (de midi 1/2 à 3 h.)

RENTES ET ACTIONS Au comptant et à terme

Précéd. Dernier Précéd. Dernier

cours cours clôture clôture

3 0/0 55 54 80

5 0/0 87 86 75

5 0/0 87 86 75

5 0/0 87 86 75

5 0/0 87 86 75

5 0/0 87 86 75

5 0/0 87 86 75

5 0/0 87 86 75

5 0/0 87 86 75

5 0/0 87 86 75

5 0/0 87 86 75

5 0/0 87 86 75

5 0/0 87 86 75

5 0/0 87 86 75

5 0/0 87 86 75

5 0/0 87 86 75

5 0/0 87 86 75

5 0/0 87 86 75

5 0/0 87 86 75

5 0/0 87 86 75

5 0/0 87 86 75

5 0/0 87 86 75

5 0/0 87 86 75

5 0/0 87 86 75